



# A.M.N.F.

ASSOCIATION MOTOCYCLISTE de la NOUVELLE-FRANCE  
C.P. 70115 Québec-Centre (Québec) G2J 0A1

Formulaire d'inscription 2012  
(Libellez un chèque unique au nom de A.M.N.F.)

## NOUVELLE INSCRIPTION

## RENOUVELLEMENT

## RÉADHÉSION

MEMBRE	
Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
	Code Postal :
Ville :	
Tél. :	Cellulaire :
Courriel :	
Date de naissance :	
Sexe	M      F
MEMBRE ASSOCIÉ *	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	
* Personne qui accompagne un membre régulier à titre de passager	
EXPÉRIENCE ET UTILISATION DE LA MOTO	
Années d'expérience motocycliste :	(ans)
Années de permis de conduire de motocycliste : (classe 6A)	(ans)
Nombre de motos à date :	
Kilométrage parcouru la saison précédente :	
Avez-vous suivi le cours : de conduite de moto dans un école accréditée par la SAAQ et en quelle année : Moto-Pro et en quelle année :	
Avez-vous l'intention de suivre un cours Moto-Pro :	
Avez-vous eu un accident de moto, au cours de la dernière année :	
Compagnie d'assurance :	
Courtier d'assurance :	
Utilisation de la moto :	
1.      Loisir seulement	2.      Loisir, travail parfois
3.      Loisir et travail	4.      Seul véhicule

IDENTIFICATION DE LA MOTO	
Marque :	CC :
Modèle :	Année :
APPARTENANCE	
Êtes-vous membre d'une autre association ?	
Laquelle ?	
PRÉFÉRENCES DE SORTIES	
Courtes :	moins de 200 km
Moyennes :	entre 200 et 500 km
Longues :	plus de 500 km
voyages de 2 à 3 jours	
COTISATION ANNUELLE	
Avez-vous déjà été membre d'une association fédérée ?	
<b>NON</b>	<b>OUI</b> Numéro FMQ: _____
40,00 \$	A.M.N.F.
+	
45,00	F.M.Q.
=====	Rabais de 7,00 \$ pour les 2 personnes ou plus possédant une moto et résidant à la même adresse.
<b>85,00 \$</b>	<b>(38,00 \$ au lieu de 45,00 \$)</b>
-	F.M.Q., rabais de 10.00 \$ pour une nouvelle inscription ou une réadhésion, en tout temps et pour un renouvellement fait avant le 20 février
+	Membre associé, ajouter 10,00 \$
_____ <b>MONTANT TOTAL À PAYER</b>	
POUR INFORMATIONS	
<b>www.amnf.ca</b> et/ou <b>dir.recrutement@amnf.ca</b>	
<b>Signature :</b>	
<b>Date :</b>	

Tous les renseignements recueillis le sont en accord avec la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. Je m'engage à respecter les Statuts et règlements de l'A.M.N.F., son code de conduite de même que celui de la F.M.Q. et je leur reconnais le droit de refuser cette demande.



## CODE DE DÉONTOLOGIE

### FÉDÉRATION MOTOCYCLISTE DU QUÉBEC

9675, Papineau, bureau 460, Montréal (Québec) H2B 3C8

☎ (514) 252-8121 • 📠 (514) 252-7857

✉ fmq@fmq.qc.ca • ☆ www.fmq.qc.ca

#### **TOUT MEMBRE D'ASSOCIATION DOIT :**

- Respecter et se conformer aux lois en vigueur.
- Toujours avoir un comportement honorant la FMQ.
- Faire preuve de courtoisie et de civisme dans son comportement sur la route.
- Toujours maintenir sa moto silencieuse et sécuritaire.
- Être disponible face aux autorités dans le cas de catastrophes importantes.
- Aider, dans la mesure du possible, un motocycliste ou automobiliste en difficulté sur la route.
- Ne pas porter sur ses vêtements ou sur sa moto aucun slogan, écusson, insigne ou autre qui causent préjudice à la FMQ.

Sur la question du port des écussons (patches), la Fédération motocycliste du Québec ne reconnaît que l'utilisation et le port des écussons (patches) à l'effigie d'Associations motocyclistes, membres de la Fédération motocycliste du Québec, dont le diamètre ne dépasse pas quatre (4) pouces. *[Décision prise lors de la réunion du Conseil d'administration de la FMQ tenue à St-Hyacinthe le 8 avril 1994]*

Les membres d'Associations qui, pour une raison ou une autre, portant ou arborant de façon privée ou publique un ou des écussons (patches) d'un diamètre supérieur à quatre (4) pouces à l'effigie d'associations motocyclistes, membres de la Fédération motocycliste du Québec, le font ainsi à leurs propres risques, sous leur propre et entière responsabilité.

En conséquence, la Fédération motocycliste du Québec et toutes ses composantes se dégagent de toute responsabilité, qu'elle soit de nature civile, délictuelle ou autre, quant aux conséquences pouvant résulter de la possession, de l'utilisation ou du port d'écussons (patches) qui ne répondent pas aux critères susmentionnés.

Adopté à l'unanimité.

#### **LA FMQ ET/OU VOTRE ASSOCIATION SE RESERVENT LE DROIT :**

- De refuser toute demande d'adhésion/réadhésion ou renouvellement.
- D'expulser tout membre d'Association qui ne se conforme pas au code de déontologie FMQ.

#### **PRINCIPAUX SERVICES OFFERTS PAR LA FÉDÉRATION**

1. Représentation auprès de divers organismes et instances gouvernementales;
2. Abonnement au Motocycliste;
3. Prévention-Sécurité:
  - clinique de réadaptation
  - cours de perfectionnement (Moto-Pro FMQ);
4. Régime d'assurance-moto très avantageux;
5. Possibilité de participer aux activités de l'Association, de la Région ou de la Fédération;
6. Rencontres avec des adeptes du motocyclisme;
7. Diverses ententes de produits et services aux membres d'Associations.

## LA COTISATION N'EST PAS REMBOURSABLE

#### **PROCÉDURE DE RENOUELEMENT**

Une participation minimale aux activités peut être exigée pour pouvoir renouveler votre carte de membre au sein de votre association affiliée. Informez-vous auprès de votre Association.

#### **TRANSFERT D'ASSOCIATION**

Si vous désirez changer d'Association affiliée, vous devez apporter ce formulaire (avec les correctifs s'il y a lieu) à l'Association de votre choix. L'Association avisera la Fédération motocycliste du Québec de ces changements et elle vous remettra une nouvelle carte de membre émise par la FMQ.